Règlement du Concours

1.ORGANISATEUR

Le présent concours (ci-après désigné le « Concours ») est organisé par LVV BV, mieux connue sous la dénomination de M. Georges (ci-après désigné M. Georges) dont le siège social est situé à 8301 Knokke-Heist, Heistlaan 27, et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0687.573.612.
Ce Concours s'applique sans obligation d'achat.

En participant au Concours, le participant accepte sans réserve le contenu de toutes les clauses du présent règlement (ci-après désigné le « Règlement du Concours ») ainsi que toutes les décisions que M. Georges pourrait prendre pour assurer le bon déroulement du présent Concours.

Les participants peuvent accéder au Règlement du Concours sur le site web (https://www.mrgeorges.be) où il peut être consulté, imprimé et téléchargé à tout moment ou ils peuvent également le consulter dans l'un des 18 magasins M. Georges.

2. DURÉE

Le Concours se déroule du 14 février 2025 à partir de 00h01 au 31 mars 2025 à 23h59.
Les envois tardifs ou incomplets ne seront plus pris en considération.

M. Georges se réserve le droit de reporter la date de participation, de clôturer anticipativement le Concours par rapport à la date de début, voire de l'annuler purement et simplement si des circonstances légales, de programmation, techniques ou organisationnelles l'exigent, et ce sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque droit à une compensation ou à une indemnisation. Dans ces cas, des informations à ce sujet seront fournies sur le site web de M. Georges (https://www.mrgeorges.be).

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET EXCLUSION

Le Concours est ouvert à toute personne domiciliée en Belgique.

Les employés de M. Georges ainsi que les membres de leurs familles respectives vivant sous le même toit sont exclus de ce Concours.

Un participant est toute personne physique âgée de 18 ans ou plus au moment du Concours, qui y participe à des fins non commerciales.

En cas de participation et de gain par un mineur, malgré l'interdiction à cet égard, M. Georges se réserve le droit, à sa seule discrétion, de remettre le prix à l'un de ses parents ou représentants légaux, d'attribuer le prix à un autre prix, de remettre le prix en jeu ou de l'utiliser à toute autre fin qu'il jugera appropriée.
Chaque participant ne peut participer qu'une (1) seule fois. En cas de participations multiples, seule la première participation reçue sera prise en compte, sans préjudice du droit de M. Georges d'exclure les participants concernés.

En cas d'abus, de tromperie ou de fraude, M. Georges se réserve expressément le droit d'exclure le(s) participant(s) concerné(s) de ce Concours ou de futurs concours organisés par M. Georges, et ce sans autre avis. Cette exclusion ne porte pas atteinte au droit de M. Georges de recouvrer tout dommage auprès du/des participant(s) concerné(s).

4. PRIX

Les prix à gagner sont les suivants :
- 1er prix : voyage de dégustation de 2 jours pour 2 personnes dans la région italienne de Parme
- 2e prix : jambon ibérique avec patte
- 3e prix : plateau de fromage pour 6 personnes

Ces prix ne pourront en aucun cas être échangés contre des espèces ou d'autres avantages en nature.
M. Georges se réserve le droit de modifier le type de prix. M. Georges n'accorde aucune garantie sur un quelconque prix et ne peut à aucun moment être tenu pour responsable en cas d'accidents, de négligence ou de dommages quels qu'ils soient (directs ou indirects) liés à un prix gagné.

Un prix est indivisible et doit être accepté dans son intégralité au moment de l'attribution. Le prix est personnel et ne peut en aucun cas être remboursé, même partiellement, cédé ou échangé. Le gagnant est entièrement

responsable de l'utilisation de son prix.

Les gagnants des prix seront déterminés sur la base d'une réponse correcte à la question subsidiaire : Combien de participants auront pris part au concours le 31 mars 2025 à minuit ?

Les gagnants seront informés personnellement au début du mois d'avril 2025 et recevront un courriel reprenant de plus amples informations sur leur prix et ce, après la fin du Concours.

Si un prix est refusé, s'il n'est pas réceptionné, s'il n'est pas attribué ou si le courriel d'invitation de M. Georges reste sans réponse, qu'elle qu'en soit la raison, le prix revient à M. Georges. Le gagnant perd ainsi tout droit à une quelconque forme de compensation.

5. RÈGLES PRATIQUES DE PARTICIPATION

Les participants au Concours doivent s'inscrire via le lien sur le site web : https://www.mrgeorges.be/fr/concours. Les personnes souhaitant participer au concours doivent :
- Compléter le formulaire avec les données d'identification demandées : prénom, nom, adresse électronique et date de naissance. La collecte des données s'effectue conformément à l'article 6 du présent Règlement du Concours.
- Indiquer leur magasin M. Georges préféré (18 options)
- Répondre à la question subsidiaire
- Accepter le présent Règlement du Concours

Le moment où le participant s'inscrit est enregistré.

Seules les participations contenant une réponse à la question subsidiaire, ainsi que toutes les autres informations mentionnées ci-dessus, seront considérées comme valables.

Les participations incomplètes, envoyées par un autre moyen que le site web susmentionné ou reçues après la date de fin du Concours seront considérées comme non valables.

Le participant est personnellement responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des données demandées. Tous les frais encourus pour pouvoir participer au concours (téléphone, connexion Internet,...) ainsi que tous les frais engagés pour recevoir le prix ou l'utiliser sont entièrement à la charge du participant. Les participants ne peuvent prétendre au remboursement de ces frais par M. Georges.

6.VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Règlement général sur la protection des données n° 2016/679 et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et toutes les autres réglementations belges prises en exécution du RGPD s'appliquent au traitement des données à caractère personnel collectées par M. Georges.

Ces données à caractère personnel seront exclusivement utilisées pour le traitement de la participation au présent Concours et, le cas échéant, pour se conformer à des obligations légales ou à des demandes émanant d'autorités policières ou judiciaires.

Les données des participants seront enregistrées et traitées dans le but d'assurer le bon déroulement du Concours et d'informer et de contacter les participants dans le cadre du Concours.

Si les participants le souhaitent, ils peuvent également s'abonner gratuitement aux lettres d'information de M. Georges. Les participants ne bénéficient d'aucune chance ni d'un avantage supplémentaire en s'abonnant à la lettre d'information.

Pour plus d'informations concernant la politique de M. Georges relative aux données à caractère personnel, il vous est loisible de consulter la politique de confidentialité à l'adresse https://www.mrgeorges.be/fr/privacy-policy. Si vous avez d'autres questions à ce sujet, vous pouvez toujours contacter M. Georges par courriel à l'adresse info@mrgeorges.be.

Chaque gagnant du premier prix accepte, par sa participation, que dans l'éventualité où il/elle gagnerait, son nom, tout matériel visuel et le scénario en question puissent éventuellement être publiés sur le site web et les médias sociaux de M. Georges. Le cas échéant, les participants gagnants en seront informés au préalable.

7.RESPONSABILITÉ

M. Georges ne peut être tenu responsable d'éventuels dommages ou frais, de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement de la participation au Concours ou des prix attribués. La responsabilité de M. Georges est exclue dans ce cas.

Le participant reconnaît que la participation et la réception des prix se font entièrement à ses risques et périls. M. Georges ne peut en aucun cas être tenu responsable d'informations incorrectes, incomplètes ou erronées fournies par les participants, ce qui peut se traduire par une adresse électronique incorrecte ou inconnue.
Le gagnant est responsable de l'utilisation du prix gagné.

Toute responsabilité extracontractuelle à l'égard de M. Georges ou de ses gérants est exclue.

8. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Seul le droit belge s'applique.

Les participants s'engagent, en cas de désaccord concernant l'application ou l'interprétation du règlement, à rechercher d'abord une solution amiable avec M. Georges avant d'intenter une action en justice.
Seuls les tribunaux de Bruges sont compétents.